

## COMMUNIQUE DE PRESSE du 27 septembre 2018



Le Bureau de Bordeaux Métropole s'est réuni cet après-midi sous la présidence d'Alain Juppé. En préambule, ce dernier a annoncé que la négociation avec le repreneur du Club des Girondins de Bordeaux donne toutes les garanties juridiques et financières. Cependant, l'avis de la Commission nationale des clubs sportifs, rendu vendredi dernier, ne permet pas d'avoir d'indications précises sur le degré d'engagement du repreneur quant à l'avenir du Club. En conséquence, les élus décident de retirer la délibération inscrite au Conseil de demain.

### ***Pour une politique agricole métropolitaine durable***

Bordeaux métropole souhaite accélérer le mouvement de transition agricole et alimentaire en définissant une politique agricole métropolitaine globale et trouver ainsi un équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et espaces urbains.

Dès 2011, des actions de soutien à l'activité agricole, au développement de la formation, à la valorisation des circuits courts ont été engagées avec succès. Aujourd'hui, il s'agit de construire une vision partagée du territoire et faciliter le développement des activités de production, de valorisation et de commercialisation. A ce titre, un ensemble de mesures allant de la lutte contre les pollutions et espèces nuisibles, le soutien financier à la conversion ou au maintien en bio, l'incitation à la réalisation systématique de diagnostics de biodiversité sur les exploitations en passant par le soutien aux programmes de recherche -action en faveur de l'innovation agricole est préconisé.

Il est également préconisé de soutenir la formation des ouvriers agricoles, les démarches de vente directe à la ferme, conforter le MIN comme marché alimentaire et renforcer son rôle en matière de distribution des produits frais, ...

*\*Pour rappel : la région Nouvelle-Aquitaine est la région dont le poids économique de l'agriculture est le plus élevé, avec un développement important de l'agriculture biologique ( 5,8% de la Surface agricole utilisée et une augmentation, de 37% des surfaces en conversion en 2 ans), une biodiversité et une richesse paysagère exceptionnelles ainsi qu'un tissu productif différencié avec une filière agro-alimentaire d'excellence.*

***Un cadre pour la mise en vente des logements locatifs sociaux***

Bordeaux métropole a fortement investi dans le développement de l'offre de logements locatifs sociaux, le rééquilibrage de l'offre sur son territoire ainsi que dans la prévention et la résorption des copropriétés dégradées. Afin de respecter ces efforts et répondre à cette activité destinée à augmenter avec la Loi ELAN\*, les élus proposent que la sélection des patrimoines autorisés à la vente se fasse sur la base de principes de mixité, de qualité et d'équivalence de l'offre en logement social. Une méthode de recensement et de concertation avec les communes est envisagée.

*\*Le nouveau contexte de la loi ELAN encourage les bailleurs sociaux à vendre une partie de leur patrimoine pour reconstituer leurs fonds propres, et continuer à construire et réhabiliter leur patrimoine.*

**Contacts presse**

Sophie Tracou – 06 07 83 75 17

Benoît Javot - 06 32 55 15 80